

# Les infos

Vendredi 25 avril 2014



## PASS MOBILITE

C'est une nouvelle fois le duo Dominique Barbier et André Guy Turoche qui recevait les syndicats pour leur présenter un bilan de l'accord sur l'emploi du 13 février 2013, notamment sur la mobilité, le recrutement des jeunes et la place des seniors. « Le campus a eu une activité florissante » aura résumé AGT, tout content du bilan que son acolyte nous présentait. 2.000 mobilités entre février et décembre 2013 dans les services centraux : 31% d'un pôle à l'autre, 54% d'une direction à l'autre (46% dans la même direction). Ce qui devrait donner un rythme annuel de 2.500 mobilités gérées par le campus. A l'heure actuelle, il y a 1.070 salariés en mobilité, pour 1.700 postes ouverts (ce nombre a doublé en un an). Le délai moyen d'ouverture des postes en interne est de 22 jours avant recrutement externe. En informatique, il y a trois fois plus de postes à pourvoir que de profils disponibles en interne. La durée moyenne d'une mobilité est de 2 mois, la médiane de 3 mois et seulement 10% des mobilités sont au-delà de 10 mois... Avant que la discussion ne dérive complètement sur la typologie des gens qui seraient difficilement recasables, nous avons demandé aux duettistes de nous préciser plutôt quelles directions avaient joué le jeu et respecté la volonté inscrite dans l'accord de « développer la mobilité » et « donner la priorité au reclassement ». C'était l'intérêt d'une telle commission, et la meilleure façon de tirer les enseignements de la première année

de l'accord. Il aura fallu lourdement insister pour qu'au final, ils conviennent d'un éventuel retour dans le cadre d'une prochaine commission de suivi (prévue le 16 mai). Nous leur avons rappelé que nous étions signataires de l'accord et qu'à ce titre, le bilan de la situation devait se faire en toute transparence.

## LE CHEMIN DE DAMAS

Encore une fois, la presse lui a tendu complaisamment ses micros et prêté ses plumes. Le bipolaire de Pont-l'Abbé annonce avoir déposé plainte contre la Société Générale pour « subordination de témoin »... après la période mystique, l'apostat du culte de l'argent annonce de « nouvelles révélations », qui lui sont certainement apparues sur son chemin de Damas. Sauf que la chose n'a rien de nouveau, car le N+1 en question fût licencié comme le reste de l'équipe du « delta one » pour calmer la grogne qui s'annonçait à l'assemblée des actionnaires de 2008. La défense de Kerviel avait déjà utilisé sans succès cet argument devant le juge d'instruction et le tribunal en demandant communication des protocoles de transaction signés par les collègues en indemnisation de ces licenciements, communication qui avait abouti à leur publication dans le Parisien ! Les transactions peuvent choquer par leur montant élevé, car elles tiennent compte du bonus, et elles contiennent, comme toutes les transactions, une clause de confidentialité... mais, pour la CGT qui en a négocié des dizaines chez SGCIB, elles sont « ordinaires ». C'est sur ces caractéristiques que Kerviel s'appuie pour prétendre que la Direction a acheté le silence du N+1, alors qu'il connaît cette pratique bien spécifique chez SGCIB qui n'hésite pas à signer de gros chèques pour faire filer quelqu'un « à l'anglaise ». Ceci ne change rien à sa condamnation qui a mis un point final à sa théorie du complot.



CGT Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
cgt.sg@wanadoo.fr  
Internet : [www.cgtsocgen.fr](http://www.cgtsocgen.fr)  
Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT